

No E.P.: 7431
Rue: 63, Chemin de la Mousse

Commune: Thônex
Objet: Circulation
Date parution: 02.05.2025

ENQUETE PUBLIQUE

**relative à un projet de réglementation locale du trafic
(au sens de l'article 4 de la loi d'application de la législation fédérale sur la
circulation routière, du 18 décembre 1987,
et de l'article 2 du règlement d'exécution de la loi d'application
de la législation fédérale sur la circulation routière, du 30 janvier 1989)**

Le chemin de la Mousse, sur son tronçon compris entre les numéros 63 et 63D, soit sur la parcelle n° 4155, constitue une voie privée sans issue.

A la demande du représentant des propriétaires dudit fonds, il nous est demandé de signaler aux usagers le caractère privé de ce chemin.

Il convient, dès lors, de réglementer ce chemin au moyen d'une signalisation d'interdiction générale de circuler, munie d'une plaque complémentaire comportant la mention "Riverains autorisés" et avec un signal d'impasse.

L'office cantonal des transports invite toutes les personnes intéressées à faire par écrit, dans un délai de 30 jours à compter de la publication dans la Feuille d'avis officielle, les observations relatives au projet susmentionné.

Le dossier relatif au projet susmentionné peut être consulté durant 30 jours à compter de la publication dans la Feuille officielle, sur demande auprès du standard de l'office cantonal des transports au 022 546 78 00.